



FORMATION D'ARTISTES

41 rue Volta / 75003 Paris

01.42.78.73.13 / info@harmoniques.fr

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">• Savoir renseigner sur l'accessibilité de nos formations à un handicap donné• Mettre en œuvre les solutions pour accueillir et former les participants en situation de handicap
Date / Version	10 octobre 2025 - v1
Mots-clés	Handicap, fauteuil roulant, aveugle, sourd, muet, autiste, dyslexique, agefiph, accessibilité handicap, accompagner un stagiaire handicapé, accueil handicap, handicap visuel, handicap auditif, troubles-dys, dyslexie, handicap moteur, maladies chroniques, troubles du spectre autistique, handicap mental, handicap psychique, troubles cognitifs, rqth

VUE GENERALE DE LA PROCEDURE

La procédure :

- Explique comment répondre à une demande de renseignement et d'inscription pour un(e) participant(e) handicapé(e) et comment mettre en œuvre l'accueil de ces participant(e)s en fonction des diverses formes de handicap
- Donne les explications de base sur le handicap : les formes de handicap, les sigles essentiels, les instances officielles, les organisations pouvant octroyer des aides financières à l'IFA pour l'adaptation matérielle.
- Liste les institutions à contacter pour demander un conseil sur le handicap et les prestataires disponibles (En Indicateur 26)
- Explique ensuite comment les intervenants(es) externes peuvent se former aux diverses formes de handicap.

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE

INFORMATION PRÉALABLE

Lors de la prise de contact ou du retour du questionnaire d'identification des besoins et attentes (Commanditaire/Bénéficiaire) :

- Identifier le handicap si cela est nécessaire au bon déroulement de la formation du bénéficiaire
- Vérifier si le moyen de compensation est applicable et si le matériel adéquat est disponible auprès du référent Handicap

ORGANISER LA FORMATION

1. Lors de la réunion entre le(s) intervenant(s), le référent pédagogique, le référent Handicap et/ou le contact dédié chez Harmoniques, notre équipe vérifie quelles sont les spécificités de la formation vis-à-vis du handicap et vérifie l'aptitude de(s) intervenant(s) à assurer la formation.
2. Si besoin, nous prenons contact avec l'AGEFIPH pour connaître les moyens spécifiques pouvant être mis en place chez Harmoniques s'ils ne sont pas préexistants.
3. Le référent Handicap valide avec l'intervenant la compatibilité des recommandations du conseiller Handicap de l'Agefiph le cas échéant et vérifie la disponibilité du matériel et le contenu du programme et les méthodes pédagogiques
4. Nous adaptons si nécessaire les supports de cours et l'organisation de la salle.

LES MISSIONS DU RÉFÉRENT HANDICAP

Le référent Handicap a plusieurs missions :

- Accompagner les personnes tout au long de leur parcours de formation en faisant des points réguliers avec elles.
- Assurer la prise en compte du handicap par l'intervenant(e) et vérifier que les compensations sont mises en place
- Assurer une veille sur le Handicap - Construire une politique d'inclusion des personnes handicapées
- Informer et sensibiliser la Direction et les collaborateurs travaillant chez Harmoniques
- Développer un réseau de partenaires
- Communiquer sur les actions mises en œuvre.

Contact référent Handicap : Carole THUEUX / accueil@harmoniques.fr



FORMATION D'ARTISTES

41 rue Volta / 75003 Paris
01.42.78.73.13 / info@harmoniques.fr

- Les formations Harmoniques ne sont pas adaptées aux déficients intellectuels.
- Un travailleur handicapé est une personne qui a une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

SOMMAIRE

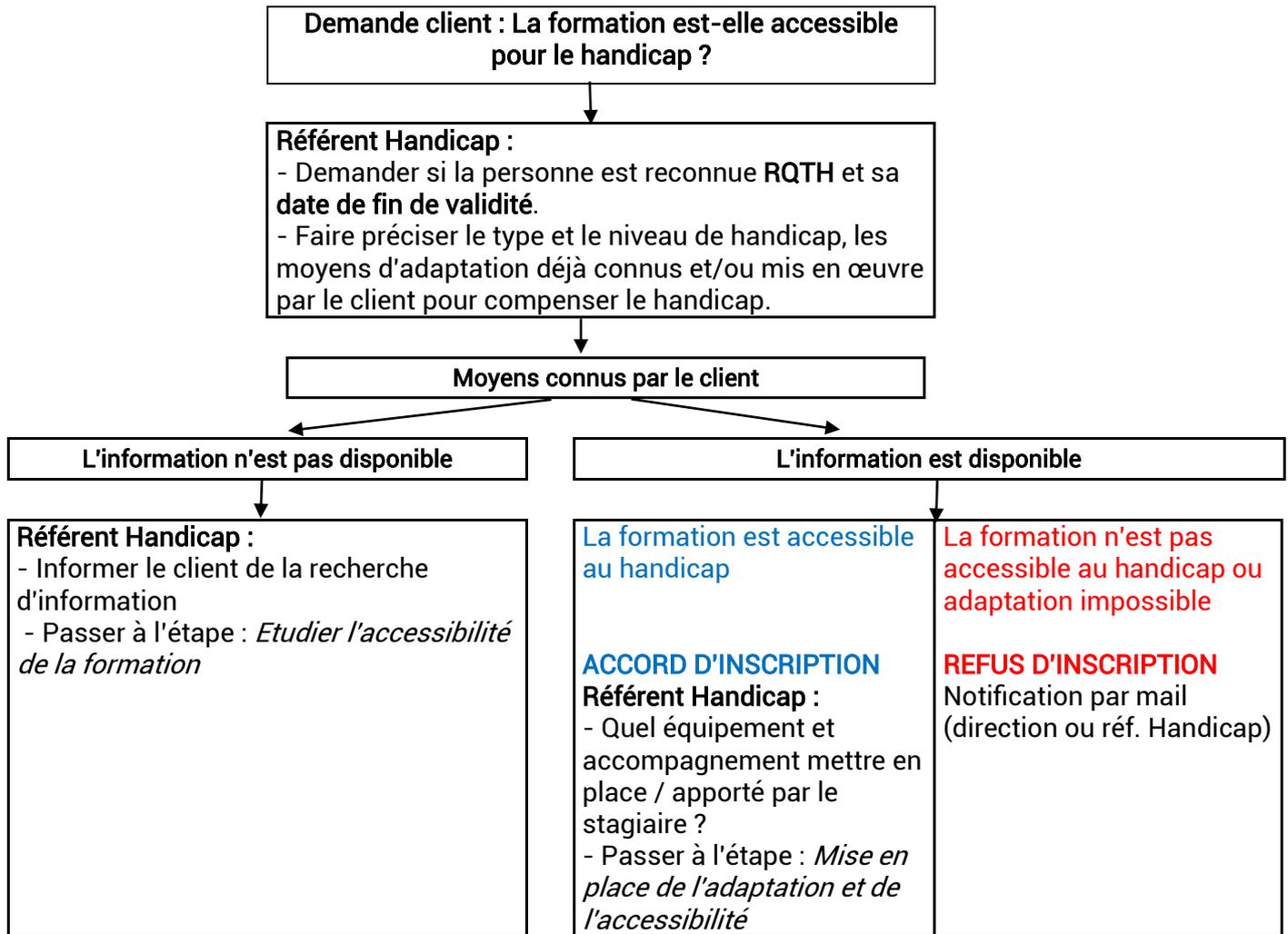
- Schémas de processus
 - Répondre à une demande d'inscription
 - Etudier l'accessibilité de la formation au handicap concerné
- Mise en place de l'accessibilité et de l'adaptation selon le handicap
- Les différents types de handicap – Sigles importants
- Qui fait quoi pour qui
- Aides à la formation
- Liste des contacts institutionnels pour un conseil handicap
- Autres associations
- Liste de prestataires
- Sources documentaires
- Formation/sensibilisation des salarié(e)s et des intervenants(es) au handicap



FORMATION D'ARTISTES

41 rue Volta / 75003 Paris
01.42.78.73.13 / info@harmoniques.fr

- Répondre à une demande d'inscription



- Etudier l'accessibilité de la formation au handicap concerné : demande d'information pour une formation avec un handicap connu (type et niveau de handicap)

1- Référent Handicap :

Demander aux intervenants(es) identifiés pour la formation :

- Quelles sont les spécificités de la formation vis-à-vis de ce handicap
- Leur aptitude/ volonté d'assurer la formation pour ce handicap
- Contacter un Conseiller handicap pour connaître les moyens à mettre en œuvre pour adapter le poste/ compenser le handicap (si nécessaire)

2- Directeur ou coordinateur pédagogique :

- Valider avec le(s) intervenant(e)s la compatibilité des recommandations du référent handicap avec leurs interventions

- Si un ou plusieurs intervenants ne veulent pas assurer le cours avec un stagiaire handicapé, trouver une solution (changement de formateur, compensation avec des heures individuelles...)

3- Directeur ou référent handicap :

Informé le stagiaire de l'**ACCORD** ou du **REFUS** d'inscription

- Mise en place de l'accessibilité et de l'adaptation selon le handicap

Accueil :

Suivre la procédure d'accueil recommandée par le référent Handicap

Responsable pédagogique et référent handicap :

- Mise en œuvre des moyens pédagogiques et techniques, dont accompagnateur interne/externe
- Information aux intervenants avant la formation (référent Handicap)
- Suivi pendant la formation

Responsable administratif :

- Création de la convention de formation si nécessaire
- Mise en place de financements éventuels avec l'Agefiph ou le FIPHP pour l'adaptation des moyens
- Envoi de la convocation avec livret d'accueil et accès spécifiques

LES DIFFERENTS TYPES DE HANDICAP – SIGLES IMPORTANTS

Lire : [« Cartographie des usages du numérique pour les personnes en situation de handicap »](#)

RQTH : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Un travailleur handicapé est une personne qui a une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). La RQTH est attribuée pour une durée comprise entre 1 et 5 ans.

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

L'évaluation de la demande de RQTH et de l'orientation professionnelle est effectuée par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.



FORMATION D'ARTISTES

41 rue Volta / 75003 Paris
01.42.78.73.13 / info@harmoniques.fr

PPC : plan personnalisé de compensation

Sur la base de l'évaluation de la demande de RQTH, des préconisations sont formalisées dans un plan personnalisé de compensation (PPC).

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

La RQTH est accordée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), au regard du PPC.

QUI FAIT QUOI POUR QUI

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

Fonctions concernant :

- Référent pour l'insertion professionnelle
- L'équipe pluridisciplinaire évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente. Dans les situations les plus complexes, elle peut également proposer la mise en place d'un plan d'accompagnement global.

<https://annuaire.action-sociale.org/MDPH/MDPH-75-Paris.html>

France Travail, pour les demandeurs d'emploi du privé

C'est le référent handicap de France Travail qui assure les contacts avec les autres acteurs du service public de l'emploi, Cap Emploi et missions locales.

Le financement géré par Pôle Emploi concerne les frais pédagogiques, les frais d'adaptation sont à voir avec l'Agefiph.

Les démarches se font dans l'agence locale de résidence du demandeur d'emploi, pas son conseiller France Travail.

<https://www.pole-emploi.fr/actualites/le-dossier/pratique/emploi-et-handicap.html>

Les missions locales, pour les jeunes de 16 à 25 ans

Missions : insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans dont l'orientation et l'accompagnement à la formation continue

Annuaire des missions locales : <https://www.unml.info/les-missions-locales/annuaire/>

Cap emploi, pour les salariés du privé

Cap emploi : organisme de placement spécialisé avec une mission de maintien dans l'emploi. Cap emploi accompagne :

- les bénéficiaires de l'obligation d'emploi quel que soit leur statut (demandeurs d'emploi, salariés, agents de la fonction publique, travailleurs indépendants)
- les employeurs privés et publics, quel que soit leur effectif.

L'aide finance les coûts pédagogiques des formations permettant de garder un emploi ou de s'adapter aux nouveaux métiers

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-des-salaries-handicapes-dans-le-cadre-dun-maintien-de>

AIDES A LA FORMATION

Les aides ne sont accordées si le RQTH est dans sa période de validité



FORMATION D'ARTISTES

41 rue Volta / 75003 Paris
01.42.78.73.13 / info@harmoniques.fr

- **AGEFIPH pour les stagiaires salariés du secteur privé.**

Prescription faite par le conseiller Pôle emploi, Cap Emploi ou de la mission locale. La demande de financement peut aussi être adressée par l'entreprise.

L'aide est accordée prioritairement pour le financement des actions de formation préalables à la qualification ou pour la compensation du handicap. Elle concerne le coût pédagogique. L'aide est cumulable avec les aides de droit commun.

L'AGEFIPH ne fait que du financement, sur étude du dossier individuel. Elle ne donne pas d'information sur les moyens à mettre en œuvre pour adapter le poste de travail. Pour cela, elle oriente vers le médecin du travail.

<https://www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-la-formation-dans-le-cadre-du-parcours-vers-lemploi>

- **FIPHFP pour les stagiaires salariés du secteur public.**

Domaine : reconversion professionnelle afin de favoriser leur maintien dans l'emploi public. Prescription faite via sa e-plateforme.

Le financement porte sur les frais pédagogiques (plafond de 10 000 € par an de date à date, durée maximale de 3 ans), sur une partie de la masse salariale de l'agent et sur les frais afférents à la formation. L'aide est cumulable avec les aides de droit commun.

LISTE DES CONTACTS INSTITUTIONNELS POUR UN CONSEIL HANDICAP

Référent de parcours

C'est un conseiller au sein d'un Cap emploi, du réseau local Pôle emploi, d'une mission locale...

Il faut demander ses coordonnées si le participant nous contacte de lui-même et ne connaît pas les moyens d'adaptation.

Médecine du travail

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Référent pour l'insertion professionnelle

L'équipe pluridisciplinaire (évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente). Dans les situations les plus complexes, elle peut également proposer la mise en place d'un plan d'accompagnement global.

MDPH 75 - PARIS

69 Rue de la Victoire – 75009 Paris Téléphone : 01.53.32.39.39

<https://handicap.paris.fr/>

France travail

Notre contact : le conseiller Pôle Emploi du demandeur d'emploi handicapé, dans son agence locale

Cap Emploi

Cap emploi 75

43bis Rue d'Hautpoul, 75019 Paris – 01.44.52.40.60

Agefiph

Délégation régionale Ile-de-France

24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad - Immeuble Le Baudran



FORMATION D'ARTISTES

41 rue Volta / 75003 Paris
01.42.78.73.13 / info@harmoniques.fr

94110 Arcueil

ile-de-france@agefiph.asso.fr

Tél. générique : 800 11 10 09 de 9h à 18h

Agefiph - Pour des précisions sur les sessions de sensibilisation

Florence MATRA

f-matra@agefiph.asso.fr

Evelyne BALMÈS

Déléguée Régionale Adjointe - Délégation Régionale Agefiph Île-de-France

Tél : 01 70 13 99 12 - Mobile 06 80 64 94 45

ASSOCIATIONS

Aveugles

Denis Boulay, chargé du pôle accessibilité numérique au sein du service informatique de la Fédération des aveugles de France.

Son service assure des formations aux utilisateurs aveugles et malvoyants sur les outils de compensation comme :

- les logiciels d'agrandissement de l'écran qui améliorent le confort de lecture en permettant de modifier les couleurs, les contrastes et de zoomer jusqu'à 60 fois la taille de l'écran ;
- les lecteurs d'écran qui vocalisent grâce à une synthèse vocale les contenus affichés sur l'écran d'ordinateur ;
- l'afficheur braille qui est relié à un ordinateur et va retranscrire de manière tactile le contenu en points braille ;
- les bloc-notes braille, de manière autonome et en mobilité, vont permettre d'afficher les contenus en braille, la rédaction de notes, la consultation de courriels et la gestion d'un agenda par exemple. Ils peuvent également être couplés à une synthèse vocale.

L'Adapt : association loi 1901, reconnue d'utilité publique.

Elle accompagne la personne handicapée dans son combat ordinaire, celui de sa vie quotidienne pour que nous puissions « Vivre ensemble, égaux et différents ».

L'Adapt Ile-de-France

25, avenue de la Paix - 92320 Chatillon

Tél : 01 75 60 60 00

cmpr.chatillon@ladapt.net

<https://www.ladapt.net/search/site/formation>

LISTE DE PRESTATAIRES / AUTRES ASSOCIATIONS

Cimis : vente de matériels et logiciels pour déficience motrice, visuelle, ergonomie, communication

<https://www.cimis.fr>

Sourds - Malentendants

L'application Ava, par exemple, sous-titre les communications professionnelles.



FORMATION D'ARTISTES

41 rue Volta / 75003 Paris
01.42.78.73.13 / info@harmoniques.fr

L'application Roger Voice permet de dialoguer au téléphone grâce à la retranscription écrite des propos de son interlocuteur. L'outil de synthèse vocal permet également de répondre par écrit.

Association Exasso France : Facilitateur de maintien et retour à l'emploi pour professionnels handicapés

<https://fr.linkedin.com/in/association-exasso-france-12a34b5a>

FORMATION / SENSIBILISATION

L'Agefiph organise pour les acteurs franciliens, des sessions de sensibilisation gratuites, en présentiel (Inter et Intra) et/ou en e-learning.

Il s'agit de sensibilisation et non de formation, donc pas de prise en charge financière.

Modules d' e -learning : <https://appuipro.agefiph.fr/learn>



FORMATION D'ARTISTES

41 rue Volta / 75003 Paris
01.42.78.73.13 / info@harmoniques.fr